

## **Exposition Klet'Mar Jette 2017 - Appel à candidatures - Règlement**

### **Art. 1**

Chaque participant (H/F) s'engage à respecter le présent règlement dans tous ses articles (1-14).

### **Art. 2**

Sont admis comme participants (H/F) :

- Les artistes résidant à 1090 Jette, toutes nationalités confondues.

### **Art. 3**

Les projets collectifs sont admis à condition que tous leurs auteurs satisfassent aux conditions fixées par l'article 2.

### **Art. 4**

L'appel à candidatures auquel se rapporte le présent règlement se rapporte au projet d'exposition d'œuvres d'art « Klet'Mar Jette 2017 » organisé par la commune de Jette dans les locaux de l'Atelier 34zero Muzeum, Drève De Rivieren 334, 1090 Jette.

### **Art. 5**

Chaque participant ne peut présenter qu'un seul dossier.

### **Art. 6**

Toutes les matières, toutes les techniques, toutes les esthétiques sont admises.

### **Art. 7**

Le dossier de candidature comportera :

- Un texte d'une longueur maximum d'une page A4 détaillant la démarche artistique ;
- Un portfolio donnant un aperçu des différents aspects de la pratique de l'artiste ;
- Un CV détaillé.

### **Art. 8**

Un jury préalablement défini sélectionnera les artistes en vue de l'exposition.

### **Art. 9**

Le jury sera présidé par Mounir Laarissi, Echevin de la Culture française / Activités Biculturelles.

#### **Art. 10**

Les décisions du jury sont souveraines.

#### **Art.11**

Les artistes sélectionnés seront prévenus personnellement des résultats dans le courant du mois d'août 2017.

#### **Art. 12**

Les œuvres réalisées restent la propriété de leur auteur.

#### **Art. 13**

Calendrier :

- Date de limite de remise des dossiers de candidature : **mercredi 26 juillet 2017 à midi.**
- Vernissage de l'exposition : vendredi 29 septembre 2017 à 19h.
- Exposition : du samedi 30 septembre 2017 au dimanche 8 octobre 2017.

#### **Art. 14**

Les dossiers sont à déposer au Service de la Culture française / Activités Biculturelles, Commune de Jette, chaussée de Wemmel 100, 1090 Jette ou à envoyer par email à l'adresse suivante : [culture@jette.irisnet.be](mailto:culture@jette.irisnet.be) sous la forme d'un fichier pdf compressé.